Application de l'article 48 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Question orale de T. SCHUERMANS, Conseillère communale, relative à l'intervention de la police et son impact sur Cureghem lors des manifestations.

T. SCUERMANS donne lecture du texte suivant :

T. SCHUERMANS leest volgende tekst voor:

Bij verschillende betogingen en voetbalvieringen in Brussel zien we dat relschoppers vanuit het centrum, onder meer rond de Beurs, richting Anneessens, Lemonnier en het Zuidstation worden gedreven of geleid. Sommige van deze verplaatsingen brengen mensen vervolgens in de richting van Kuregem en Anderlecht. Dit gebeurde onder meer tijdens vakbondsbetogingen van deze week maar ook in 2025 en ook bij voetbalincidenten in 2017 en 2022.

Dat roept vragen op over de gevolgde politieaanpak en de impact ervan op onze gemeente en haar inwoners

Daarom heb ik de volgende vragen:

1. Is het gemeentebestuur op de hoogte van deze terugkerende verplaatsingen en de impact ervan op Kuregem?

2. Welke afspraken bestaan er met de politie over de richting waarin groepen worden teruggedrongen of verspreid?

3. Wordt hierover overleg gepleegd met de betrokken politiezones en de Gemeenten Brussel en Sint-Gillis?

4. Kan het gemeentebestuur informatie opvragen over de gevolgde interventies en nagaan of er sprake is van een terugkerend patroon?

Monsieur le Bourgmestre F. CUMPS :

Oui, la police et moi-même sommes informés, en temps réel, des déplacements lorsqu'il y a des manifestations ou des événements, via la structure « Gold », une coopération entre les six zones de police lors d’un grand événement, placées sous l'autorité d'un seul Chef de Corps, généralement celui de la Ville de Bruxelles, qui nous informe de tout ce qui se passe sur le terrain.

Il n'y a pas de consignes stratégiques particulières visant à refouler les manifestants vers notre quartier. Ce sont les manifestants eux-mêmes qui, étant très mobiles, arrivent dans nos rues. Des manifestations programmées ou itinérantes relient le nord

au sud et la dislocation se fait aux alentours de la gare du « Midi » où il est difficile de contrôler tous les déplacements. C’est toute la difficulté à laquelle on a été confronté, notamment après la manifestation du 9 octobre.

En réponse à votre question relative aux concertations visant à préparer les manifestations, oui, les zones de police sont toujours associées à la préparation de ces événements, le plus souvent sous la coordination de la police de Bruxelles. Aussi, il y a toujours un débriefing après les manifestations. La localisation de notre commune, très proche à la fois du centre-ville et de la principale gare de Bruxelles, fait que l'impact est plus important chez nous, mais aussi à Saint-Gilles ou dans les Marolles, des endroits où des incidents se déroulent au moment de la dislocation de la manifestation, plutôt qu'à son début.